

Mémoire sur le projet de Plan d'action patrimoine 2017-2022

pour une présentation à
la Commission permanente du Conseil municipal sur la culture, le
patrimoine et les sports
Hôtel de Ville (275, rue Notre-Dame Est) – le 1^{er} mai 2017

Table des matières :

1. Recommandations	3
2. Héritage Montréal : un organisme indépendant, montréalais à portée nationale	4
3. Commentaire général : Faire du Plan d'action un outil modèle du XXI ^e siècle	5
4. Gouvernance : s'organiser mieux pour agir mieux	6
5. Partenariat : renforcer la relation Ville de Montréal / Héritage Montréal	7
6. Approche innovante : aller au-delà du réglementaire pour les projets complexes	8
7. Financement et fiscalité : inventer de nouveaux modèles au service du patrimoine	9
8. Commentaires particuliers	10
9. Annexes	13

Recommandations

1. Constatant l'absence de toute référence au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) dans ce projet de Plan tout comme celle de l'organigramme des directions de la Ville de Montréal, Héritage Montréal demande à ce qu'une réflexion sur la gouvernance montréalaise en matière de patrimoine soit entamée, et recommande l'établissement d'une véritable Direction du patrimoine.
2. Afin de refléter la volonté montréalaise de bâtir des ponts et de travailler ensemble, Héritage Montréal croit qu'il faille doter Montréal d'une table de concertation sur le patrimoine qui réunisse les acteurs publics, académiques, associatifs et économiques ainsi que des propriétaires et des institutions de diffusion.
3. Compte tenue de la contribution d'Héritage Montréal au patrimoine montréalais, et de sa capacité à mobiliser les différentes parties prenantes comme catalyseur d'une évolution constructive des projets complexes, nous croyons que notre relation avec la Ville de Montréal doit être élargie, formalisée et accompagnée de moyens conséquents.
4. Considérant que les dernières années ont été marquées par la multiplication de projets de développement immobiliers majeurs d'une grande complexité et révélant des failles du système actuel d'encadrement de ces projets, Héritage Montréal propose la création d'un comité de travail multipartites qui se penchera, à la lumière d'expériences récentes comme la Maison Alcan sur la définition d'un tel processus « à la montréalaise » et son implantation.
5. Considérant que la fiscalité actuelle de la Ville de Montréal, très majoritairement basée sur les taxes foncières et donc un développement immobilier quantitatif, contribue fortement aux menaces pesant sur le patrimoine bâti et paysager de la métropole, Héritage Montréal recommande de mettre en place un groupe d'étude sur le financement alternatif et les mesures fiscales et demande à jouer un rôle de premier plan sur ce groupe de travail.

Héritage Montréal : un organisme indépendant, montréalais à portée nationale

Promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec (Lettres patentes 15 X 1975)

Héritage Montréal est une organisation indépendante fondée en 1975 pour accomplir la mission énoncée dans ses lettres patentes. Elle œuvre par l'éducation, la sensibilisation et l'intervention pour contribuer à une meilleure reconnaissance et mise en valeur du patrimoine dans le cadre d'un développement urbain et territorial qui inclut la participation de la population par des processus crédibles et éclairés.

Héritage Montréal emploie une définition du patrimoine qui reflète ses lettres patentes et les références nationales et internationales en la matière (lois du Québec; chartes internationales de l'ICOMOS; conventions de l'UNESCO). Cette définition résumée par les cinq dimensions suivantes, illustre la relation entre patrimoine et territoire ou cadre de vie montréalais :

- le construit (immeubles, aménagements paysagers, ouvrages d'art);
- le paysage (organisation du territoire, caractère des quartiers et ensembles, vues);
- le mémoriel (commémoration, usages, toponymie);
- l'archéologique (traces des activités humaines, vestiges);
- le naturel (géologie, relief, plans d'eau, bois, habitats, monuments de la nature).

Héritage Montréal promeut un développement urbain durable fondé sur les cinq principes d'excellence suivants; nous les avons dégagés de nos actions et réflexions sur Montréal, son plan d'urbanisme et la mise en valeur d'ensembles comme le Vieux Montréal, les quartiers du canal de Lachine ou le mont Royal :

- Recevabilité et pertinence
- Prise en compte du contexte urbain et du patrimoine
- Exemplarité et crédibilité du processus
- Innovation démontrée
- Pérennité, legs et apport durable au patrimoine des générations futures (+ 25 ans)

Les présentes notes ont été préparées à partir de ces références et de l'expérience pratique d'Héritage Montréal accumulée au cours des dernières décennies à travers ses nombreuses interventions, de ces références. Elles découlent de réflexions menées au sein de notre comité Patrimoine et Aménagement (COPA) et avec nos membres, ainsi que des résolutions de notre Assemblée générale dont certaines sont reproduites en annexe. Héritage Montréal a aussi accepté avec intérêt et ouverture les invitations que lui ont adressées les administrations de la Ville de Montréal sur le sujet, notamment la participations aux travaux et consultations ayant mené à l'adoption d'une première politique du patrimoine en 2005 ainsi que les rencontres dites « entretiens d'avril » tenues en 2016.

Commentaire général : Faire du Plan d'action un outil modèle du XXI^e siècle

Dans son récent plan stratégique, Héritage Montréal s'est donné comme mission de contribuer à faire de Montréal une métropole reconnue pour son exemplarité en matière de protection et de mise en valeur de son riche patrimoine et à œuvrer à ce que ce dernier soit perçu et reconnu comme un réel moteur de la vitalité sociale, culturelle et économique. La Politique du patrimoine tout comme le Plan d'action en patrimoine de la Ville de Montréal nous apparaissent dès lors comme des outils privilégiés pour formuler des objectifs et des actions qui mèneront non seulement à la protection du patrimoine, mais également à la reconnaissance de la spécificité montréalaise dans ses façons de réaliser des projets innovants et exemplaires, et à son rayonnement à l'échelle internationale.

Globalement, Héritage Montréal reçoit favorablement le projet de Plan d'action Patrimoine 2017-2022 bien qu'il ne repose pas sur un bilan qualifié de la Politique du patrimoine adoptée en 2005 et que la Ville semble présumer que sa mise à jour n'était pas nécessaire – tout comme la mise à jour des définitions de référence. Les quatre actions retenues par la Ville et ses services - l'exemplarité de la Ville propriétaire et gestionnaire; la protection du patrimoine modeste; le soutien à la requalification d'ensembles identitaires, et la diffusion des connaissances et de la reconnaissance – sont effectivement pertinentes, certaines méritant même une attention urgente depuis déjà plusieurs années.

Nous croyons important de préciser néanmoins que ces thèmes reflètent les choix de l'administration et des élus montréalais davantage que ceux de la société montréalaise. En ce sens, plusieurs sujets restent orphelins dans les stratégies et politiques montréalaises en matière de patrimoine – par exemple, le patrimoine industriel, la déperdition des savoir-faire ou l'accessibilité des lieux et bâtiments patrimoniaux. La proposition d'un « **observatoire montréalais du patrimoine** », évoquée par la responsable politique du projet, Mme Manon Gauthier, dans son mot de présentation au début du projet de Plan d'action Patrimoine, nous semble donc particulièrement pertinente pour faire de cette démarche, une démarche éclairée, intelligente et agile plutôt que régie par des reconductions héritées d'habitudes administratives.

Héritage Montréal partage aussi les visées exprimées, en tout début du projet de Plan d'action Patrimoine, par le Maire de Montréal, M. Denis Coderre sur **le leadership de la Ville de Montréal et la nécessité de travailler ensemble**. Depuis plusieurs années, faire de Montréal un modèle reconnu parmi les grandes métropoles du monde en matière de protection, de mise en valeur et d'enrichissement du patrimoine architectural, paysager et urbain constitue le *leitmotiv* d'Héritage Montréal, de ses programmes d'éducation et de sensibilisation, de construction de ponts entre les actions montréalaises et internationales et de représentation et de collaboration avec les décideurs publics, privés, institutionnels ou communautaires. L'appel à la collaboration que lance le Maire est ainsi entendu.

Pour Héritage Montréal, il s'agit de compléter le « Vivre ensemble » qu'exprime la devise historique de Montréal – *Concordia Salus* – par le « Travailler ensemble » que nous pratiquons depuis nos tout débuts, dans un Montréal en pleine démolition, il y a plus de 40 ans maintenant.

Gouvernance : s'organiser mieux pour agir mieux

Force est de constater que le texte du projet de Plan d'action Patrimoine 2017-2022 ne comporte pas de propositions concrètes en terme d'observatoire montréalais du patrimoine ni de plateforme de collaboration pour amener les acteurs municipaux, sociaux, économiques ou institutionnels à travailler ensemble. **Nous constatons aussi l'absence de toute référence au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) dans ce projet de Plan tout comme celle du patrimoine de l'organigramme des directions de la Ville de Montréal** Ces lacunes importantes doivent être corrigées de façon crédible, pratique et efficace. Cela demande à notre avis, une **réflexion sur la gouvernance montréalaise en matière de patrimoine** et la relation entre la Ville de Montréal et les deux écosystèmes que sont l'appareil municipal et la société montréalaise.

A l'interne, l'absence du Patrimoine des responsabilités affirmées des directions de la Ville depuis la scission de la Direction de la Culture et du Patrimoine, est préoccupante. On peut craindre la dissolution de l'expertise et une marginalisation de la capacité réelle de la Ville de réaliser ses intentions en matière de patrimoine lorsque celui-ci n'est qu'un accessoire subordonné aux instances administratives servant d'autres objectifs. Autant Héritage Montréal s'est manifesté pour la reconstruction d'une véritable Direction de l'urbanisme qui avait été démantelée lors des défusions municipales et se réjouit de son rétablissement. Autant, **en 2017, Héritage Montréal croit que le Patrimoine mérite d'être reconnu de plein droit et l'objet de sa propre Direction.** En effet, ce Service du patrimoine doit être doté de l'autorité et d'expertises réelles et dédiées pour pouvoir contribuer à la cohérence et l'impact de l'action de la Ville, à l'élaboration des outils d'urbanisme ou des politiques de développement culturel, économique ou social, à l'accompagnement des instances consultatives comme le Conseil du patrimoine ou les Tables de concertation du Vieux Montréal et du Mont Royal, à la mise en œuvre des délégations gouvernementales en patrimoine à la réalisation de grands programmes comme « Je fais Montréal ».

À l'externe, la relation entre la Ville de Montréal et l'écosystème des acteurs, évoquée dans la présentation visuelle faite du projet de Plan d'action Patrimoine à la séance publique d'information, doit être renforcée et entrer au XXI^e siècle dans un esprit de collaboration et d'objectifs partagés. Les quelques suggestions ou propositions du projet de Plan ne sont vraiment pas suffisantes ni convaincantes pour refléter la volonté montréalaise de bâtir les ponts et de travailler ensemble, telle qu'exprimée par les élus au début du projet de Plan. En ce sens, **Héritage Montréal croit qu'il faille doter Montréal d'une table de concertation sur le patrimoine qui réunisse les acteurs publics, académiques, associatifs et économiques ainsi que des propriétaires et des institutions de diffusion.** La relation avec le milieu de l'éducation, tant scolaire qu'universitaire et collégial doit être soutenue et amplifiée par cette proposition plutôt que de ne reposer que sur une relation exclusive avec l'UQAM pour le patrimoine religieux, alors que la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal est un pôle reconnu et que McGill, Concordia et l'ÉTS ont des ressources à contribuer, tant à la formation des professionnels qu'à la réalisation d'études ou l'anticipation des enjeux à venir.

Partenariat : renforcer la relation Ville de Montréal / Héritage Montréal

Héritage Montréal est le seul organisme civil dédié spécifiquement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel sur l'ensemble du territoire du Grand Montréal. Bien que son champ d'action dépasse largement les limites municipales voire l'île de Montréal, et s'étende à tout le Québec par sa charte et, surtout, son action de sensibilisation et ses collaborations avec d'autres municipalités comme Longueuil, et avec les instances gouvernementales dont les ministères de la Culture et des Affaires municipales du Québec, Héritage Montréal demeure un partenaire de longue date de la Ville de Montréal et contribue à son rayonnement national, voire international.

Depuis plusieurs décennies, Héritage Montréal agit dans de nombreux dossiers pour améliorer le cadre qui régit le développement urbain de la métropole, et innover dans l'élaboration et la réalisation de projets majeurs touchant au patrimoine urbain, tant au centre-ville que dans les quartiers. Des dossiers récents comme ceux de la Bibliothèque Saint-Sulpice et de la Maison Alcan ont ainsi bénéficié des actions d'Héritage Montréal pour aller au-delà de positions arrêtées et amener des réalisations. Tout en assumant son intérêt pour l'avenir du patrimoine comme élément de la personnalité vivante de la métropole, Héritage Montréal met à contribution son expertise, son objectivité, sa crédibilité et sa capacité à mobiliser les différentes parties prenantes comme catalyseur d'une évolution constructive des projets complexes.

Il est grand temps que l'action et le rôle d'Héritage Montréal comme partenaire de la Ville, soient officiellement reconnus et que l'organisation jouisse d'un soutien conséquent. Sa fragilité financière compromet sa capacité à intervenir efficacement à court et moyen termes, au détriment de la valorisation de nos précieux actifs, du développement urbain exemplaire et innovant et de la qualité de vie des citoyens. Avec davantage de ressources et plus de stabilité, notre impact comme celui des actions de la Ville sur la vitalité culturelle, sociale et économique de la métropole pourraient être décuplés.

Héritage Montréal croit donc que sa relation avec la Ville de Montréal doit être élargie, formalisée et accompagnée de moyens conséquents. Elle ne peut se réduire à la seule collaboration sur *l'Opération Patrimoine !* compte tenu de l'expérience et des réflexions que nous menons sur beaucoup des sujets présents dans le projet de Plan, y compris par nos programmes éducatifs comme les cours de rénovation offerts depuis 1981, les Architectours ou les explorations urbaines très prisées par les Montréalais de tous âges. Nous souhaitons être reconnu comme l'interlocuteur de la Ville de Montréal par un protocole pérenne et transparent de collaboration plutôt que par une relation à la carte qui est désormais dépassée face aux réels défis qui s'annoncent pour le patrimoine montréalais. En effet, ces défis sont surtout liés à des enjeux stratégiques comme la fiscalité, la participation citoyenne et la réaffectation massive du domaine institutionnel patrimonial; ils commandent une approche novatrice et volontaire qui tient davantage de la mobilisation et de la collaboration entre les acteurs publics, privés et civils que de l'application de normes réglementaires.

Nous offrons aussi notre collaboration pour la mise en œuvre d'éléments du projet de Plan d'action dont la formation au patrimoine d'employés municipaux, de membres de comité, tout particulièrement les membres des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU), voire des élus. Nous voulons aussi jouer un rôle actif avec la Ville dans l'étude de nouvelles pistes de financement pour le patrimoine, la réflexion sur les nouveaux usages des grands ensembles institutionnels, ainsi que dans la mise en place de processus d'encadrement de projets sensibles.

Approche innovante : aller au-delà du réglementaire pour les projets complexes

Les dernières années ont été marquées par la multiplication de projets de développement immobiliers majeurs d'une grande complexité qui révèlent les failles du système actuel d'encadrement de ces projets et des outils et processus qui doivent permettre leur réalisation constructive, en cohérence avec les grands paramètres de développement urbain fixés par la Ville. Or, force est de constater que la complexité inhérente à certains sites sensibles crée des enjeux importants de conciliation d'objectifs sociaux, patrimoniaux et économiques et requiert ainsi une attention spéciale, dès l'identification de ces zones sensibles, en amont des projets. Qu'il s'agisse d'éléments bâtis et architecturaux à préserver, du respect des caractéristiques, du contexte et de l'intégration dans le milieu local à favoriser et des questions de hauteur, de densité et d'usages constituent des défis de taille qui demandent réflexion et créativité et qui ne peuvent être adressés une fois les projets trop avancés. Ces questionnements et échanges doivent avoir lieu très tôt dans l'analyse pour assurer de meilleurs projets qui devront devenir la marque et la fierté de Montréal.

Les outils règlementaires et de planification urbaine existants servent de points de départ importants mais sont largement insuffisants dans de tels dossiers complexes. Il faut alors d'ores et déjà imaginer un processus d'identification, d'analyse et de suivi de grands projets (notamment dans le cadre des nombreuses requalifications de grands ensembles institutionnels) qui mettra à contribution les principales parties prenantes : Ville et arrondissements, Ministère de la culture, représentants du secteur immobilier, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Héritage Montréal, facultés et chaires universitaires etc., et qui sera accompagné d'outils et de façons de faire communes et partagées, tout en tenant compte de la spécificité inhérente à chaque projet. En effet, l'expérience récente révèle que la participation et la collaboration des principales parties prenantes est essentielle au bon déroulement de tels projets et de l'émergence de projets réussis.

Héritage Montréal, grâce à son expertise, sa crédibilité et sa capacité à mobiliser les parties prenantes peut jouer un rôle central dans la mise en place d'un tel processus d'encadrement et d'accompagnement. **Nous proposons donc la création d'un comité de travail multipartites qui se penchera, à la lumière d'expériences récentes comme la Maison Alcan sur la définition d'un tel processus « à la montréalaise » et son implantation.**

Financement et fiscalité : inventer de nouveaux modèles au service du patrimoine

La fiscalité actuelle de la Ville de Montréal, très majoritairement basée sur les taxes foncières et donc un développement immobilier quantitatif, contribue fortement aux menaces pesant sur le patrimoine bâti et paysager de la métropole. Malheureusement, force est de constater qu'aucune mesure n'est amenée par les actuelles propositions du gouvernement du Québec pour favoriser l'autonomie de Montréal en tant que métropole du Québec.

Par ailleurs, la question du soutien financier au patrimoine est au cœur de la concrétisation d'objectifs de protection et de mise en valeur. En effet, compte tenu des coûts spécifiques liés à la possession, l'entretien ou la rénovation de bâtiments ou de biens d'intérêt patrimonial, les décisions individuelles des propriétaires et investisseurs quant à la réalisation de projets et la qualité de ceux-ci s'en trouvent souvent affectées, au détriment de la valeur collective pour la société.

Plus spécifiquement, les coûts supplémentaires qu'exigent les projets en patrimoine ont trait aux expertises pointues et reconnues des professionnels et des artisans, au choix des matériaux de qualité et de techniques traditionnelles, et aux coûts liés au maintien et à l'entretien. La complexité des projets de reconversion d'ensembles patrimoniaux, par exemple les ensembles du patrimoine religieux, exerce aussi une pression substantielle dans l'analyse économique et la recherche de rentabilité pour des promoteurs et investisseurs, qu'ils soient publics, privés ou communautaires. Dans de tels cas, des coûts parfois significatifs sont notamment liés à la mise aux normes, ce qui affecte grandement la rentabilité, voire la faisabilité même de tels projets dans un contexte où les droits de bâtir en hauteur ou de densifier sont limités, réduisant d'autant le potentiel de revenus pour des promoteurs / propriétaires.

Pour ces raisons, de nombreuses juridictions au Canada, aux États-Unis, et en Europe notamment ont mis en place diverses mesures de soutien financier, souvent de type fiscal (déductions fiscales, exemption ou réduction de taxes foncières, crédits d'impôt à la restauration, etc.) permettant de compenser en partie les coûts supplémentaires et de favoriser des projets respectueux du caractère architectural, culturel et identitaire des bâtiments et sites.

Dans ce contexte, Héritage Montréal accueille favorablement la décision de maintenir l'aide financière dans le cadre de l'entente pour les bâtiments bénéficiant d'un statut et de réactiver le programme de subvention pour les bâtiments protégés par un PIIA. Nous avons également insisté auprès du gouvernement du Québec sur l'importance de revoir la structure fiscale afin de réduire les pressions néfastes au patrimoine et de favoriser l'investissement privé dans des projets de qualité de restauration, de mise en valeur et de revitalisation des ensembles patrimoniaux.

Cependant, ces mesures restent insuffisantes et de nouvelles sources de soutien public doivent être imaginées aux différents paliers de gouvernement. **Héritage Montréal recommande ainsi de mettre en place un groupe d'étude sur le financement alternatif et les mesures fiscales** qui aura comme mandat spécifique d'analyser et d'évaluer les besoins en matière de financement, de documenter les bonnes pratiques (benchmark), d'identifier les effets de levier de telles mesures (i.e. investissements par le privé, accroissement des valeurs foncières, etc.) et les retombées économiques de tels investissements. **Héritage Montréal désire jouer un rôle de premier plan sur ce groupe de travail.**

Commentaires particuliers

a. La Ville de Montréal et l'écosystème des acteurs en patrimoine

Pour Héritage Montréal, la visualisation de l'écosystème des acteurs publics, privés, académiques et civils en patrimoine revêt une importance toute particulière dans le cadre d'un Plan d'action. Évoqué dans les mots des élus au début du projet de Plan et illustré dans la présentation publique devant la Commission le 29 mars, l'organigramme des acteurs en patrimoine est absent du projet de Plan d'action en tant que tel. Il y aurait lieu de l'inclure spécifiquement dans le document final en y ajoutant plus clairement le milieu de la recherche et de l'expertise, qui touche les secteurs universitaires, professionnels et les organismes de la société civile qui ont grandement contribué au développement des connaissances en matière de patrimoine (histoire, architecture, paysage, urbanisme, archéologie, etc.).

b. Les biens municipaux patrimoniaux

L'importance du patrimoine architectural, paysager, archivistique et artistique de la Ville de Montréal est reconnue depuis longtemps et exprimée dans la politique du patrimoine de 2005. Ce patrimoine est aussi un élément marquant de l'identité métropolitaine de Montréal tout comme celle de ses quartiers. Promise dans la politique, l'action de présentation, désignation et interprétation de ce patrimoine demeure nécessaire, ne serait-ce que par la simple installation de panneaux mentionnant les dates-clé et les concepteurs des bâtiments, installations et parcs comme cela peut se faire pour l'art public ou pour les écoles de la Commission scolaire de Montréal. Par ailleurs, le Plan d'action devrait comprendre des orientations pour la vente, cession ou disposition de biens du patrimoine municipal en tenant compte de leurs dimensions patrimoniales.

c. L'expertise des services municipaux

Le projet de Plan d'action « mise sur des approches collaboratives qui mettent à profit un large éventail d'expertises et d'intrants divers » (p. 10). Puisqu'il s'agit d'un Plan d'action, il nous apparaît ainsi nécessaire que ce dernier réfère explicitement aux rôles des divers partenaires. Nous avons déjà mis de l'avant l'intérêt de doter Montréal d'une table de concertation sur le patrimoine qui réunisse les acteurs publics, académiques, associatifs et économiques ainsi que des propriétaires et des institutions de diffusion. Et nous sommes tout autant convaincus que le Plan d'action doit indiquer les principaux rôles des services et partenaires internes de la Ville. Si tous les services centraux et des arrondissements devraient être de facto appelés à contribuer à la conservation du patrimoine montréalais, certains sont plus directement interpellés. Outre la direction du patrimoine, les services d'urbanisme des arrondissements jouent un tel rôle, notamment parce que ce sont eux qui émettent les permis de construction et rénovation et gèrent les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Héritage Montréal est ainsi heureux que le Plan d'action veuille « élaborer des guides de bonnes pratiques en patrimoine par typologie à l'intention des arrondissements et des services centraux (...) » (p. 16). Il suggère aussi que soit assurée la présence de spécialistes en patrimoine dans les arrondissements.

d. L'expertise citoyenne

Par ailleurs, Héritage Montréal insiste pour la reconnaissance de l'intelligence citoyenne dans la démarche montréalaise en patrimoine. Cette contribution est importante et les

exemples de la sauvegarde du Mont Royal comme du Château Ramezay illustre qu'elle est enracinée dans l'identité montréalaise depuis le XIX^e siècle. En 2017, l'OCPM est le principal interprète des citoyens en ce qui concerne les projets de politiques et les grands projets qui ont un impact sur le patrimoine. S'il estime que les rôles respectifs de chacun devraient être esquissés dans le Plan d'action, Héritage Montréal souhaite surtout insister sur le rôle des comités de citoyens et d'experts dont les avis et recommandations indépendants et impartiaux contribuent à la transparence de la prise de décision et offrent un éclairage assurément utile aux élus, soit le Conseil du patrimoine de Montréal, le comité Jacques-Viger, les CCU et le comité de toponymie.

e. Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

Le projet de loi 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec fait disparaître le Conseil du patrimoine de Montréal de la Charte de la Ville, l'administration municipale a annoncé verbalement son intention de le maintenir comme principal organe conseil en matière de patrimoine. Héritage Montréal s'étonne ainsi que le Projet de Plan d'action ne mentionne aucunement le Conseil, laissant croire que son abolition est déjà traitée comme un fait accompli, et ne lui reconnaît aucune responsabilité ou fonction spécifique dans l'écosystème des acteurs en patrimoine. Ses responsabilités par rapport aux quatre catégories d'action retenues par la Ville et ses services sont pourtant reconnues dans le mandat de l'organisme tel que décrit dans le Règlement de la Ville le régissant (règlement 02-136). Le Plan d'action devrait être corrigé et intégrer clairement et substantiellement le Conseil du patrimoine de Montréal tant comme instance scientifique interne à la Ville de Montréal pouvant contribuer à la cohérence de son fonctionnement interne en matière de patrimoine, et pour la pertinence de ses interventions aux yeux du public. Une des responsabilités qui pourraient être confiées au Conseil serait de participer à la préparation et à l'application d'une charte montréalaise du patrimoine.

f. La commémoration et la toponymie

Par ailleurs, si Héritage Montréal appuie la proposition d'une action ciblée en matière de toponymie commémorative, nous croyons vivement que la Ville de Montréal doit se doter d'une véritable politique de commémoration et, en lien avec le Conseil du patrimoine de Montréal, d'un comité officiel de toponymie. Ce processus doit aussi bénéficier d'avis externes. Le Plan d'action est l'occasion toute indiquée pour formaliser l'existence et le mandat de ce comité et préciser son rôle en relation avec celui du Conseil du patrimoine et d'un nouveau comité sur la commémoration proposé dans le Plan d'action.

g. Les CCU

Les CCU interprète les critères, négocie avec les demandeurs de permis et, par le biais des recommandations qu'il soumet au conseil d'arrondissement, a un impact déterminant sur l'évolution d'un bâtiment ou d'un ensemble patrimonial. La compétence des membres du CCU est donc primordiale. Idéalement, les CCU seraient constitués de citoyens choisis pour leurs compétences dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. En pratique, on observe que plusieurs membres de CCU n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour jouer le rôle qui leur est confié. La Ville doit veiller à ce que les membres des CCU soient bien formés en matière de patrimoine et d'intégration architecturale et paysagère. Ces personnes doivent aussi adhérer totalement aux orientations de la Ville en matière de patrimoine et aux principes d'une charte montréalaise du patrimoine.

h. Le patrimoine et les PIIA

Bien qu'il ne soit pas nommément désigné pour le patrimoine, le PIIA figure parmi les outils les plus utilisés pour assurer sa conservation et sa mise en valeur du patrimoine en encadrant l'évolution du paysage urbain des quartiers reconnus comme ayant une valeur significative. Son application repose sur le travail des professionnels des arrondissements et des CCU qui les accompagnent. Héritage Montréal estime que certains des règlements sur les PIIA sont exemplaires, s'appuyant sur une analyse exhaustive des milieux sur lesquels ils portent sans être trop normatifs; ils rendent ainsi possible une certaine créativité nécessaire à la transformation de la ville dans le respect de son identité et à l'enrichissement du patrimoine montréalais. D'autres PIIA sont trop précis, parfois même arbitraires, encourageant un mimétisme paresseux ou les transformations sans permis. D'autres, au contraire, sont trop vagues et ainsi inutiles. Comme tant d'autres outils semblables, le PIIA doit être révisé régulièrement, notamment en fonction de l'expérience acquise dans le cadre des projets considérés, afin de s'assurer qu'il remplisse bien sa fonction. Le Plan d'action devrait donc inclure un exercice d'évaluation des PIIA montréalais et de leur application, y compris du point de vue des expertises disponibles dans les arrondissements et leurs CCU.

i. La sensibilisation des propriétaires

Trop souvent, les propriétaires d'édifices patrimoniaux ou faisant partie d'ensembles patrimoniaux n'en connaissent pas la valeur patrimoniale. Les cas sont nombreux où des éléments architecturaux ou paysagers importants ont été perdus dans le cadre de simples projets de rénovation. Héritage Montréal appuie la proposition du projet de Plan d'action de soutenir l'apprentissage collectif des acteurs, notamment les propriétaires et rappelle ici son expertise par les cours de rénovation que nous offrons. Toutefois, Héritage Montréal considère que les groupes d'intérêt en patrimoine ont des capacités financières limitées et ne peuvent à eux seuls réaliser cette tâche colossale de sensibilisation de l'ensemble des citoyens. La Ville doit y investir en collaboration avec Héritage Montréal, en mettant en place des programmes efficaces de sensibilisation de la population à la valeur patrimoniale des bâtiments et ensembles patrimoniaux et aux enjeux de leur conservation et revitalisation.

j. Le patrimoine modeste

Héritage Montréal apprécie l'attention particulière du projet de Plan d'action à l'égard du « patrimoine modeste ». Déjà, nous avons employé cette expression en 1992 lors des consultations publiques menées par la Ville de Montréal sur le projet de rénovation de l'ensemble de logements de vétérans Benny Farm, à Notre-Dame de Grâce. En 2017, nous nous interrogeons cependant sur la limitation imposée à ce terme au seul bâti résidentiel, considérant qu'il s'applique aussi au champ du patrimoine industriel et commercial avec des cas comme l'ancienne forge Cadieux, dans le faubourg des Récollections, d'anciennes granges ou magasins dans plusieurs quartiers et noyaux villageois.

k. La diffusion des études

Héritage Montréal appuie fortement la volonté de la Ville de Montréal de soutenir la diffusion des connaissances en patrimoine, et souhaite collaborer avec la Ville à cet égard. Par ailleurs, nous regrettons que les nombreuses études patrimoniales réalisées par et pour la Ville, notamment dans le cadre des énoncés d'intérêt patrimonial, ne soient pas systématiquement publiées car il y a là une impressionnante source de connaissances actuellement inaccessibles.

Annexes

a. Résolutions de l'Assemblée générale d'Héritage Montréal

2016 / 02 sur la gouvernance en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages

2016 / 03 sur la reconnaissance de la compétence et de l'expertise spécifique pour la protection et mise en valeur du patrimoine

2016 / 04 sur la prise compte des impacts de projets, de programmes et d'investissements publics sur le patrimoine et les paysages

2015 / 01 sur l'avenir du Parc Jean-Drapeau

2015 / 02 sur les mesures incitatives pour l'investissement dans le patrimoine

2014 / 01 sur la réhabilitation des bâtiments vacants patrimoniaux

2014 / 02 sur la protection et la mise en valeur du Square Mile / Mille Carré

b. Lettre ouverte du 31 octobre 2013 sur les défis incontournables 2013-2017

c. Lettre ouverte du 23 janvier 2013 sur l'art public à Montréal

RÉSOLUTION 2016 / 02

SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

Considérant certains cas problématiques de la dernière année dont ceux des vestiges de l'ancien village des tanneries à Saint-Henri, exhumés méthodiquement puis détruits pour le projet gouvernemental de réfection de l'échangeur Turcot, de la maison Mount Stephen, bien patrimonial classé gravement endommagé lors de travaux pourtant autorisés, de la Maison Alcan qu'un projet de densification allait dépouiller de sa valeur d'ensemble avant-gardiste, du parc Rutherford dans le site patrimonial du Mont Royal où un terrain multisport éclairé sera réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie avec des fonds du gouvernement du Québec et de l'Université McGill, et de la Montreal Works à Ahunatic, édifice du patrimoine industriel de la Seconde Guerre mondiale que la Ville de Montréal a acquis pour le démolir et utiliser son site,

Considérant le nombre croissant de bâtiments ou de sites patrimoniaux de propriété publique ou privée, perçus par la population ou révélés par les médias comme vulnérables du fait de l'insensibilité apparente au patrimoine des décisions qui les affectent dont leur mise en vente inconditionnelle et de l'application strictement procédurale du cadre réglementaire,

Considérant que le régime actuel de gestion et de gouvernance du patrimoine repose trop souvent sur une approche limitée, généralement réactive, coercitive voire méfiante à l'égard des propriétaires, alors qu'elle gagnerait à être davantage proactive, dynamique, partenariale et préventive, centrée sur l'amélioration de l'état du patrimoine par son entretien, sa conservation, sa protection sécuritaire, sa mise en valeur et, lorsque nécessaire, sa réaffectation,

Considérant le besoin urgent de cohérence, d'harmonisation et de modernisation intelligente du cadre d'action en patrimoine, tant pour rendre sa protection plus efficace que pour assurer sa mise en valeur et sa revitalisation, et les opportunités que représentent à cette fin, les principes de la loi québécoise du développement durable (2006), les démarches actuelles de mise à jour de la politique culturelle de 1992 par le gouvernement du Québec et de la politique du patrimoine de 2005 par la Ville de Montréal, ainsi que la réforme attendue de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou l'adoption d'une loi sur la métropole,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que

1. Le gouvernement et les instances métropolitaines et municipales, notamment la Ville et l'agglomération de Montréal, soient dotés d'un mécanisme transparent et intelligent de suivi de l'état du patrimoine; par exemple, sous forme d'un bilan ou rapport annuel avec indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi – un « Indice Patrimoine », produit par une instance compétente, indépendante et non-partisane comme le Conseil du patrimoine ou un Commissaire au patrimoine culturel, chargée de formuler des recommandations,
2. Ces mécanismes soient intégrés aux politiques et plans d'action du Québec, de Montréal et des villes de la région métropolitaine, en matière de culture et de patrimoine ainsi qu'au cadre législatif actuel ou futur, notamment sur le patrimoine, sur l'aménagement et l'urbanisme et sur le statut de métropole, y compris la Charte de la Ville de Montréal.

Et offre à cette fin aux instances gouvernementales, montréalaises et métropolitaines, la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

RÉSOLUTION 2016 / 03

SUR LA RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE ET DE L'EXPERTISE SPÉCIFIQUE POUR LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Considérant la grande diversité de bâtiments, de sites, d'ensembles ou de paysages d'intérêt patrimonial reconnu ou potentiel à Montréal et dans la région métropolitaine et, conséquemment, l'importance de veiller au maintien de ce patrimoine en bon état et ce, tant dans une perspective culturelle et identitaire que de développement économique et durable,

Considérant les enseignements qu'il est possible de tirer de plusieurs situations problématiques dont celle de la maison Mount Stephen, où l'élaboration de projets, leur évaluation et leur autorisation n'a pas adéquatement pris en compte l'objectif d'assurer le maintien de l'intégrité physique de bâtiments ou de sites patrimoniaux réels, faute d'une reconnaissance du besoin d'expertise et de qualifications spécifiques en patrimoine,

Considérant la préoccupation historique d'Héritage Montréal pour l'éducation et la formation en patrimoine, celles des propriétaires autant que celles des professionnels, et notre contribution au rehaussement de la compétence des intervenants par nos cours de rénovation et restauration domiciliaires ou par notre collaboration avec l'Université de Montréal et son École d'architecture pour mettre sur pied le premier programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti au Canada ouvert en 1987,

Considérant l'existence des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux historiques au Canada* produites par des experts reconnus et endossés par l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, y compris le Québec en vue de leur application aux projets touchant des bâtiments, des sites archéologiques, les paysages et les ouvrages de génie civil,

Considérant la reconnaissance par les organisations professionnelles de certaines expertises spécialisées et compétences spécifiques comme celles associées aux principes et pratiques soutenant le développement durable ou la prise en compte de préoccupations environnementales,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que :

1. Les autorités responsables de l'évaluation et l'autorisation de projets affectant ou pouvant affecter l'intégrité physique et l'état de conservation d'un bâtiment ou site patrimonial reconnu ou présentant l'intérêt de l'être, reconnaissent le besoin et exigent l'engagement de professionnels dont l'expertise en conservation, rénovation, entretien ou autre forme d'intervention sur le patrimoine est démontrée et à jour,
2. Les expertises en intervention sur le patrimoine bâti ou paysager soient reconnus comme champs d'expertise spécialisée et compétences spécifiques dans le régime d'encadrement des professions d'architecte, d'urbaniste, d'architecte paysagiste et d'ingénieur et qu'elles soient soutenues par l'éducation et la formation continue.

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

RÉSOLUTION 2016 / 04

SUR LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DE PROJETS, DE PROGRAMMES ET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

Considérant l'existence à Montréal et dans la région métropolitaine d'un patrimoine diversifié et dense dont plusieurs ensembles protégés par décision de le gouvernement du Québec tel que les sites patrimoniaux déclarés du Vieux Montréal, du Mont-Royal et du Vieux La Prairie ainsi que des édifices, ensembles et paysages d'intérêt identifiés dans les instruments d'urbanisme ou dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*,

Considérant que d'importants investissements seront faits par les gouvernements et les administrations régionales et municipales à Montréal et dans la région métropolitaine au cours des prochaines années, notamment pour corriger un entretien insuffisant ou différé, moderniser les infrastructures de transport et soutenir le développement sur des principes contemporains,

Considérant les principes énoncés dans la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972) dont le Canada est un des 191 États parties, qui encourage l'adoption de politiques reconnaissant le rôle du patrimoine dans la vie collective et intégrant sa protection dans les programmes de planification générale,

Considérant l'intérêt d'expériences comme celle du *National Historic Preservation Act, Section 106* aux États-Unis, de la *Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers* et du *Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine* au Canada et celle, récente mais exemplaire, de l'intégration volontaire par le gouvernement fédéral des questions de qualité architecturale et de paysage soulevées notamment par les membres d'Héritage Montréal dans la reconstruction du pont Champlain, en mandatant des architectes et ingénieurs réputés pour élaborer un design obligatoire et en se dotant d'un comité consultatif pour voir à sa réalisation,

Considérant que la protection du patrimoine culturel constitué de biens, de lieux, de paysages et d'éléments immatériels et reflétant l'identité d'une société, est reconnu comme principe de la *loi sur le développement durable* adoptée en 2006 pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale au Québec,

Considérant l'opportunité que représente l'actuelle mise à jour des politiques du Québec et de Montréal en matière de culture et de patrimoine pour une meilleure cohérence entre les engagements internationaux, les obligations nationales ou locales, les projets et les pratiques,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que

1. Les dépenses publiques du gouvernement et des administrations comme les municipalités, les commissions scolaires ou les institutions des réseaux de la santé ou de l'éducation, fassent l'objet d'une évaluation quant à leurs impacts sur les bâtiments, sites ou paysages patrimoniaux reconnus ou présentant le potentiel de l'être,
2. Les programmes publics d'investissement, notamment dans les infrastructures et le transport, soient dotés d'objectifs concrets en matière d'intégration urbaine, de mise en valeur du patrimoine et de qualité d'architecture et d'aménagement,

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

RÉSOLUTION 2015 / 01
SUR L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU

Considérant la grande valeur patrimoniale et urbanistique du parc Jean-Drapeau qui comprend l'île Sainte-Hélène, le premier grand parc montréalais inauguré en 1874 pour la population et en partie constituée en site du patrimoine par la Ville de Montréal en 2007,

Considérant les enjeux nombreux de conservation et de mise en valeur du patrimoine diversifié de ce territoire que soulèvent depuis plusieurs années les orientations de l'administration municipale et les projets de la société qui gère ce parc pour la Ville de Montréal

Considérant les préoccupations exprimées par Héritage Montréal, notamment quant à l'avenir incertain de la Place des Nations et de l'ancien pavillon des États-Unis à Expo 67,

Considérant que le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles* adopté par la Ville de Montréal en 1993 n'a pas encore été actualisé malgré plusieurs tentatives dont certaines auxquelles Héritage Montréal a été invité à contribuer,

Considérant les événements récents associés à la gestion du parc et le report des projets de mise en valeur programmés en vue des anniversaires de 2017 (375^e de Montréal, 150^e du Canada et 50^e d'Expo 67), notamment de la restauration de la Place des Nations, ainsi que les vives préoccupations soulevées dans la population par l'évocation de projets de privatisation de partie de ce territoire,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que la Ville de Montréal

1. Mandate les services municipaux et l'Office de consultation publique de Montréal pour engager une démarche de mise à jour du plan directeur de 1993 avec la collaboration de la Société du Parc Jean-Drapeau et du Conseil du patrimoine de Montréal ainsi que la tenue de consultations publiques indépendantes sur les orientations et sur les modalités d'un nouveau plan directeur,
2. Intervienne auprès du gouvernement du Québec pour que le statut particulier du parc Jean-Drapeau soit garanti par son enchâssement dans la Charte de la Ville de Montréal de manière analogue à ce dont bénéficie le parc du Mont-Royal,
3. Engage un projet de remise en état de la Place des Nations et d'animation en vue du 50^e anniversaire d'Expo 67 en 2017.

Et offre à la Ville de Montréal et à la Société du Parc Jean-Drapeau, la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

RÉSOLUTION 2015 / 02
SUR LES MESURES INCITATIVES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE

Considérant l'importance du défi de conservation, de réaffectation et de mise en valeur du patrimoine bâti, notamment les ensembles institutionnels ou industriels de la région métropolitaine,

Considérant la nécessité d'engager davantage les propriétaires et les investisseurs en réponse à ce défi en créant un contexte favorable et incitatif à cette fin,

Considérant le cadre général offert par les lois québécoises sur le développement durable (2006) et sur le patrimoine culturel (2011) ainsi que les réflexions sur la reconnaissance d'un futur statut de métropole et sur la réforme de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme mais aussi les travaux menés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'initiative sur les lieux patrimoniaux lancée par Parcs Canada en 2001,

Considérant la valeur des investissements faits pour la conservation, la revitalisation, la requalification et la mise en valeur du patrimoine et leur impact économique et social, y compris en termes touristiques, dont de nombreuses juridictions ailleurs dans le monde, en particulier aux États-Unis et en Europe, ont pris acte et, pour soutenir cet investissement, ont mis en place des mesures incitatives, en particulier de nature fiscale, et des modes de détention et de gouvernance au service de l'intérêt public et du développement durable,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande

1. Que les gouvernements du Québec et du Canada adoptent des mesures fiscales incitatives pour soutenir et accélérer l'investissement autre que du secteur public dans le patrimoine bâti, sa conservation, sa revitalisation et sa mise en valeur,
2. Que l'actuelle loi québécoise sur le patrimoine culturel et que les futures lois sur le statut de métropole ainsi que sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme incorporent de telles approches stratégiques, notamment eu égard à la réaffectation du domaine institutionnel patrimonial.

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

RÉSOLUTION 2014 / 01
SUR LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS VACANTS PATRIMONIAUX

Considérant le précédent inquiétant créé par l'autorisation en 2013 par l'arrondissement de Ville-Marie de démolir la maison Redpath pour la réalisation d'un projet de dortoir pour étudiants apparemment conforme à la réglementation et ce, sans considération appréciable pour le caractère patrimonial de l'avenue du Musée,

Considérant les questions soulevées par ce dossier apparenté à de la « démolition par négligence » et par d'autres dont celui de l'îlot Saint-Laurent (voir notre résolution 2012/01) qui mettent en question tant l'application de la réglementation montréalaise relative au maintien des bâtiments en bon état que la désignation des bâtiments vacants qui présentent un intérêt patrimonial, dans le cadre de la réforme attendue de l'actuelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Considérant la résolution CM14 0311 du Conseil municipal adoptée à l'unanimité le 25 mars 2014 avec l'appui du Maire de Montréal invitant les arrondissements à répertorier les bâtiments patrimoniaux vulnérables et demandant aux services centraux de préparer des outils afin de prévenir leur perte et de soutenir activement leur réhabilitation,

Considérant l'intérêt d'initiatives comme celles de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour amener la restauration du bâtiment victorien abandonné angle Saint-Laurent / des Pins et de l'arrondissement de Ville-Marie pour créer un inventaire des bâtiments vacants sur son territoire,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que la Ville de Montréal

3. Déploie les moyens nécessaires pour constituer et garder à jour avec le concours des arrondissements et du Conseil du patrimoine de Montréal, un répertoire montréalais unifié des bâtiments d'intérêt patrimonial à risque notamment du fait de leur négligence, désaffectation ou abandon par leur propriétaire;
4. Applique avec rigueur les outils qu'elle possède déjà, tel le règlement 07-034 sur l'entretien des bâtiments, et développe les moyens d'action pour intervenir rapidement afin d'éviter la dégradation de ces bâtiments et pour amener leur réhabilitation au bénéfice de leur environnement urbain et du patrimoine montréalais.

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin et dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution CM14 0311 par la Ville de Montréal.

RÉSOLUTION 2014 / 02

SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU SQUARE MILE / MILLE CARRÉ

Considérant la valeur emblématique du Square Mile / Mille carré (dit « doré ») dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada par son aménagement, la concentration de sites et de bâtiments patrimoniaux ainsi que la présence de plusieurs lieux associés à la naissance d'une action moderne de reconnaissance et sauvegarde du patrimoine architectural et urbain,

Considérant que ce territoire et son paysage urbain ne bénéficient pas encore d'une reconnaissance nationale de leur intérêt contrairement à plusieurs secteurs adjacents comme le mont Royal et le site du Grand Séminaire et Collège de Montréal, tous deux déclarés sites patrimoniaux par le gouvernement du Québec,

Considérant les enseignements qu'on doit tirer de plusieurs cas récents dont ceux de la démolition de la maison Redpath, de la densification d'anciennes résidences comme la maison Mount Stephen et le 1500, avenue du Dr Penfield ainsi que les projets successifs d'agrandissement du musée des beaux-arts ou l'annonce de la fermeture prochaine du magasin Holt Renfrew de l'avenue Sherbrooke,

Considérant les intentions des universités McGill et Concordia de se départir de plusieurs maisons patrimoniales qu'elles occupent dans le cadre de projets de redéploiement de leurs activités au centre-ville et les risques que cela pourrait faire courir à un important patrimoine faute de mesures préalables assurant sa protection et sa mise en valeur, y compris les nombreux décors intérieurs remarquables qui y ont été préservés,

Considérant l'enjeu majeur associé à l'avenir du domaine institutionnel patrimonial dans ce territoire (voir notre résolution 2013/02) touchant notamment les ensembles hospitaliers – Royal Victoria, Shriners, hôpital pour enfants, hôpital général de Montréal – et les ensembles conventuels comme le Grand Séminaire ou la maison-mère des Sœurs Grises, heureusement intégrée au campus de l'université Concordia,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande

3. Qu'un statut de reconnaissance nationale soit accordé au Square Mile / Mille carré dont le territoire est délimité au Nord par le parc du Mont-Royal, à l'Est par l'avenue du Parc, au Sud par la voie ferrée menant à la gare Windsor puis le boulevard René-Lévesque et à l'Ouest par l'avenue Atwater, et que son application soit faite en étroite collaboration avec la Ville de Montréal;
4. Que ce statut soit complété de mesures concrètes de protection et de mise en valeur qui assurent une véritable prise en compte des enjeux de patrimoine dans les outils de planification et de réglementation comme dans la prise de décision, ainsi qu'une protection efficace des bâtiments, sites et intérieurs d'intérêt patrimonial.

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

**LETTRE OUVERTE DU 31 OCTOBRE 2013
SUR LES DÉFIS INCONTOURNABLES 2013-2017**

Montréal 2013-2017 : *Concordia Salus* et les défis incontournables de la prochaine administration

Dans une semaine, le paysage politique de Montréal sera bien différent. Peu importe le résultat des urnes du scrutin du 3 novembre, on vivra un important changement de régime dont les effets se feront sentir dans les quartiers comme à l'échelle de la ville et de la région métropolitaine que présidera le Maire de Montréal.

Déjà, le temps d'une génération depuis la fin de l'ère Drapeau, nous avons vécu trois changements de régime, chacun avec sa façon d'aborder l'aménagement, le patrimoine et la place des citoyens. En 1986, Jean Doré modernisa Montréal avec un premier Plan d'urbanisme et des processus de consultation indépendants et démocratiques. En 1994, Pierre Bourque politisa ces processus et força l'intervention du gouvernement par un trop évident désintérêt pour l'urbanisme et le patrimoine. Élu Maire avec la réforme municipale des fusions / défusions, Gérald Tremblay réunit la société civile et l'administration montréalaise au Sommet de Montréal de 2002, mit en place des instances indépendantes – Office de consultation publique (OCPM) et Conseil du patrimoine. Mais, il accepta une gouvernance et un démantèlement du service d'urbanisme plus favorables à aux intérêts particuliers ou locaux qu'à une vue d'ensemble du développement urbain.

Dès le lendemain du vote, le premier défi de la future administration sera de gagner la confiance de la société montréalaise – citoyens, associations, institutions et bâtisseurs privés ou communautaires, le principal partenaire de la Ville face aux nombreux défis d'un développement urbain de qualité et d'une saine gestion du patrimoine et des avoirs de la cité.

Nous ne croyons pas qu'on puisse se payer encore le luxe de gaspiller la personnalité authentique de Montréal avec son paysage urbain marqué par le fleuve, la montagne ou encore ses quartiers vivants et diversifiés à échelle humaine, en tolérant un développement qui se satisfasse de quantité davantage que de qualité. Cela demande une politique intelligente pour imaginer et réaliser des projets publics, privés ou communautaires, sensibles aux préoccupations citoyennes. Outre les dimensions éthiques et financières et le besoin d'humaniser les procédures, on doit mieux intégrer créativité, consultation et collaboration au leadership comme aux processus décisionnels et ce, dans les quartiers, la ville et la région métropolitaine.

Le prochain mandat compte déjà plusieurs échéances incontournables qui commandent un leadership éclairé et mobilisateur, au-delà des concurrences partisans. Par exemple, en 2014, le Plan d'urbanisme, véritable document stratégique et pacte social fondé sur une vision à long terme du développement urbain, doit être mis à jour. Le futur Plan sera-t-il inspiré et visionnaire comme ceux de 1992 et de 2004 ou platement technique? Quelle sera la place de la consultation dans sa mise en œuvre? Quel sera le lien avec le

Plan de développement de Montréal qui vient de faire l'objet d'une consultation de l'OCPM et le Plan métropolitain avec son mécanisme de suivi élus-citoyens, l'agora métropolitaine prévue en 2015?

Aussi, en 2015 et en 2016, la désaffectation des bâtiments actuels du CHUM et du CUSM augmentera le défi d'avenir de ce patrimoine institutionnel, si distinctif de Montréal, de ses quartiers et de la montagne. Les cas sont nombreux qui illustrent l'ampleur du défi de cohérence et de planification – écoles patrimoniales promises à la démolition au nom de la santé publique; l'ancien hôpital de la Miséricorde ou de l'église du Très-Saint-Nom de Jésus, tous deux à l'abandon; épave en béton créée par l'action du CUSM avenue Cedar, dans le territoire protégé du mont Royal.

Comment se donnera-t-on le leadership et l'imagination nécessaires pour réunir la Ville, les commissions scolaires, le gouvernement du Québec, ses réseaux de la santé et de l'éducation, pour donner un avenir pertinent à ce patrimoine du domaine public? Comment briser la culture du manque d'entretien et de planification, voire de la démolition, dans nos administrations publiques? Comment éviter que les célébrations de 2017 ne soient ternies par le désolant spectacle de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, de la Miséricorde ou de tant d'écoles ou d'églises placardées et vandalisées faute d'un plan de réaffectation?

La future administration montréalaise devra aussi nous mener à 2017, année du 375^e de Montréal, 150^e de la confédération et 50^e d'Expo 67. Ce rendez-vous doit aller bien au-delà de l'événement. Il faut vite s'engager pour doter Montréal – son centre comme l'ensemble de ses quartiers, de legs durables dignes de sa personnalité authentique autant que de son titre de *ville UNESCO de design*, des legs dont les futurs Montréalais seront longtemps heureux. En 2017, il faudra augmenter notre mémoire collective des souvenirs mémorables de la fête mais surtout, enrichir notre patrimoine montréalais en conjuguant histoire, géographie, architecture et créativité au service du bien commun.

Tout cela exigera de la prochaine administration de la volonté et un talent sincère et manifeste pour mobiliser la société montréalaise, ses forces vives et son inventivité par des processus crédibles et inspirants. Après deux décennies de jeux de pouvoirs qui ont affaibli notre ville, les futurs élus auront le devoir de rétablir l'alliance entre les Montréalais et leur administration pour que Montréal puisse retrouver confiance. Pour sa part, Héritage Montréal répondra « présent! » et invite les Montréalais à s'engager à réaliser la devise *Concordia Salus* dans un esprit non-partisan interrarrondissemental, pour faire grandir Montréal et sa citoyenneté.

Robert Turgeon, président d'Héritage Montréal
Dinu Bumbaru, directeur des politiques

À Montréal, le 30 octobre 2013

LETTRE OUVERTE DU 23 JANVIER 2013 SUR L'ART PUBLIC À MONTRÉAL

Place à l'art public à Montréal

Il est primordial d'assurer et d'améliorer l'accessibilité à ces oeuvres par l'installation, la mise en valeur et l'entretien

Le Devoir - 23 janvier 2013 | Dinu Bumbaru - Directeur des politiques, Héritage Montréal,
Michel Leblanc - Président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal
métropolitain et Alexandre Taillefer, Associé principal, XPND Capital | Arts visuels

Malgré des décennies d'investissement privé ou public par des citoyens, des institutions, des entreprises, la Ville de Montréal et les gouvernements, nous avons été collectivement avares pour ce qui est de mettre en valeur et de développer notre art public ainsi que de nous donner de nouvelles œuvres à la hauteur de notre stature de métropole culturelle.

C'est d'autant plus paradoxal que notre patrimoine bicentenaire d'art public témoigne d'une longue action montréalaise. Pensons au premier Symposium international de sculpture en Amérique du Nord sur la montagne en 1964, aux œuvres de Pellan ou de Moore intégrées fièrement aux projets immobiliers du centre-ville ou au foisonnement d'art public associé à Expo 67 et à la construction du métro. Nous sommes devenus une ville de créateurs, avide d'expression culturelle dans l'espace public. Pourtant, nous avons très peu d'œuvres qui, à l'exemple de Cloud Gate à Chicago, participent à l'identité et au rayonnement de la cité en interpellant citoyens et visiteurs.

L'intérêt actuel pour l'art public ouvre trois champs d'action. Le premier est l'entretien des œuvres existantes par la mise en place urgente d'un fonds et d'un financement récurrent pour soutenir les responsables et propriétaires - privés ou publics - dont les ressources sont malheureusement insuffisantes.

Le second est celui d'une réflexion sur la mise en valeur de certaines œuvres emblématiques, dont le Calder d'Expo 67, le Moore de la CIBC, le Roussil près du Silo numéro 5 et Agora de Charles Daudelin.

Le troisième, et le plus structurant à long terme, est de tirer parti de l'intérêt grandissant du secteur privé à investir dans l'art public. Déjà, en 2008, la Ville de Montréal avait invité les grandes entreprises à réserver jusqu'à 10 % des budgets des projets privés pour des œuvres marquantes. La conjoncture économique difficile nous a ralentis, mais il faut relancer cela.

Enrichir et faire rayonner Montréal

Au centre-ville et dans les quartiers, l'art public enrichit notre « montréalité », y compris en amenant des débats comme celui entourant la mise en valeur de la Joute de Jean-Paul Riopelle, aujourd'hui sur un espace conçu avec talent pour elle. Le développement de l'art public demandera des balises pour guider les décisions. À cette fin, nous proposons les cinq principes suivants et invitons les autorités, les entreprises, les artistes et les autres forces vives du développement urbain à y adhérer.

L'identité : l'art public participe à l'espace public et contribue à la dimension culturelle et créative du tissu urbain en y apportant un sens nouveau. Les œuvres, leur emplacement et leur

relation avec l'environnement urbain existant ou en devenir doivent contribuer à l'identité urbaine du cadre de vie.

L'accessibilité : l'art public est, par définition, public. Visuellement et physiquement, il doit être accessible pour rapprocher art et citoyens. Il est donc primordial d'en assurer et d'en améliorer l'accessibilité par l'installation, la mise en valeur et l'entretien d'une oeuvre autant que par la qualité des aménagements qui la reçoivent et invitent le public à l'apprécier

L'urbanité : l'art public participe à l'espace collectif par le sens qu'il apporte. La pertinence et la qualité des interventions en art public sur les domaines public, institutionnel ou privé ainsi que leur prise en compte du contexte urbain sont nécessaires pour assurer une contribution véritable à l'urbanité.

La pérennité : l'art public doit être un projet urbain durable. Au-delà des discours, il faut de vraies ressources financières pour enrichir, entretenir et mettre ce patrimoine en valeur en respectant l'intégrité des oeuvres. Il ne peut y avoir d'investissement public, privé ou communautaire en art public sans programme d'entretien doté d'un budget et d'expertise adéquats.

La collectivité : l'art public participe à la vie collective. Depuis des générations, il résulte de la mobilisation collective par voie de souscriptions citoyennes ou d'actes généreux de mécénat et par les programmes gouvernementaux qui, au même titre que les artistes, méritent la reconnaissance collective.

La stratégie pour développer Montréal en véritable métropole culturelle internationale préconise des investissements majeurs et récurrents en art public. Nous rappelons cet engagement collectif et encourageons les autorités publiques, les institutions, les entreprises et les mécènes à appliquer ces principes pour le réaliser.

Il faut traiter dignement et mettre en valeur notre riche patrimoine d'oeuvres et d'art public et, à cet effet, mener les réflexions et consultations pour poser des gestes aussi nécessaires qu'inspirants. Plus qu'un témoin chargé d'une puissance évocatrice, ce patrimoine nous lance le défi d'incarner dans l'espace réel, avec les artistes et le génie du lieu montréalais, l'ambition de la métropole culturelle vivante.
